



validité bon cadeau - covid

Par **Tigroo34**, le **08/12/2020** à **22:01**

Bonjour,

J'ai un bon cadeau qui m'a été offert en 2019, valable dans un commerce de ma ville et il était valable jusqu'au 25 août 2020. Avec le covid je n'ai pas pu l'utiliser parce que je suis resté confiné plusieurs mois ailleurs. Début décembre j'ai appelé le commerçant qui me dit que j'appelle trop tard, que j'aurais dû appeler avant que le bon ne soit périmé. Il veut bien faire un geste mais que je le trouve dérisoire.

N'y a-t-il pas, pour le commerçant obligation d'étendre la validité de mon bon à cause des confinements ?

Merci.

Par **Tigroo34**, le **09/12/2020** à **09:31**

Merci pour votre réponse.

Mais je ne comprends pas car cela veut dire que je n'ai pas pu en profiter sur la durée initiale de validité d'1 an puisque le commerce a eu 3 mois de fermeture.

Par **Visiteur**, le **09/12/2020** à **09:46**

Bonjour

Il est effectivement d'usage de faire la demande avant leur date d'expiration.

En général, les chèques cadeaux ont une durée de vie de douze mois et la loi ne gère pas ce genre de cas à la place de l'émetteur.

Vous n'avez pas d'autre recours que d'accepter un geste commercial.